

subventions consenties à l'égard de la construction de petites embarcations de pêche, en bois, augmenteront également.

Les subventions en capital seront versées conformément aux règlements établis par le gouverneur en conseil. On prévoit qu'environ six millions de dollars seront dépensés pendant la première année d'exécution de ce nouveau programme, mais ce chiffre ne saurait servir de guide pour les années à venir, étant donné qu'on se servira en partie de cette subvention pour construire des navires de gros tonnage qui prennent d'un an à un an et demi à compléter.

Depuis la fin du XIX^e siècle, l'État verse des subventions en vue de maintenir les principaux services de navires à vapeur. En vertu de ce programme, il a consenti des subventions à l'égard des services intérieurs de même que pour les services du courrier et de l'exploitation outre-mer. Au début de la Seconde Guerre mondiale, toutes les subventions, exception faite de celles qui étaient destinées aux services intérieurs, ont été suspendues et depuis la fin de la guerre, on n'a versé des subventions à l'égard des océaniques qu'en deux occasions, à savoir pour conserver un moyen de transport par voie de mer avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande (ces subventions ont cessé en 1952 lorsque l'*Aorangi* fut retiré du service et démantelé), et en 1950, une subvention spéciale d'une année a été consentie à l'égard des océaniques canadiens, soit pendant une période où les prix de transport des marchandises étaient déprimés.

L'Office national de l'énergie.—La loi sur l'Office national de l'énergie (S.C. 1959, chap. 46) adoptée le 1^{er} novembre 1959, a autorisé l'établissement d'une commission de cinq membres chargée d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources énergétiques du Canada. La Commission s'occupe de réglementer la construction et l'exploitation des oléoducs et gazoducs relevant du Parlement canadien, les tarifs de transport par canalisation, l'exportation et l'importation du gaz, l'exportation de l'électricité et l'aménagement des lignes de transport de l'électricité exportée. Jusqu'à la fin de 1960, la Commission s'est limitée à tenir des audiences au sujet de l'émission de permis d'exportation de pétrole et de gaz et c'est pourquoi le chapitre du commerce extérieur en traite plus longuement (voir l'Index). Toutefois, vers la fin de l'année, la Commission a consacré beaucoup de temps aux études relatives à l'établissement d'une politique nationale en matière de pétrole.

PARTIE II.—TRANSPORTS FERROVIAIRES ET URBAINS*

Section 1.—Chemins de fer

Depuis la confédération, les chemins de fer du Canada ont été le principal moyen de transporter les voyageurs et les marchandises dans tout le pays et même à l'étranger. Les deux grands réseaux nationaux, aidés d'une ligne nord-sud sur la côte occidentale et de quelques chemins de fer régionaux indépendants, sont seuls à pouvoir transporter de gros volumes à bon marché, par tous les temps, et d'un bout à l'autre du pays. Bien que la concurrence du camion et de l'avion augmente rapidement, les chemins de fer occupent encore la première place dans le domaine des transports. Toutefois, comme le public utilise de plus en plus l'avion pour les longs voyages et l'automobile dans les autres cas, les services voyageurs en ont beaucoup souffert. Pour lutter contre la concurrence, les chemins de fer ont beaucoup simplifié leur administration et leur exploitation en vue surtout de donner à leur service plus d'efficacité et de souplesse.

Les deux chemins de fer nationaux assurent une foule de services de transport et de communication au Canada et à l'étranger. Le National-Canadien, propriété de l'État, est le plus grand service d'utilité publique du Canada; ses lignes totalisent le plus de milles au pays. Il exploite un service routier, une flotte de caboteurs et de long-courriers, un service télégraphique national reliant les principaux endroits du Canada aux autres parties du monde, un vaste service de messageries au pays et à l'étranger, une chaîne d'hôtels et

* Revu à la Division des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique. Des renseignements plus détaillés paraissent dans les rapports annuels de la Division. Certaines statistiques financières sont recueillies en collaboration avec le ministère des Transports.